FRC 2 10997

CORPS LÉGISLATIF.

Case FRC 18997

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR GENISSIEU, président,

A la séance du 26 messidor an 7, jour anniversaire du 14 juillet.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

QUE des citoyens pour la plupart inexpérimentés dans l'art de la guerre, suspendant subitement leurs paisibles travaux, bravant le courroux d'un despote,

THE NEWBERRY LIBRARY

I 5095

sa nombreuse garde, ses cohortes étrangères, la trahison, les dangers et la mort, se réunissent et s'arment avec précipitation; qu'ils se rendent maîtres, dans un instant, d'une forteresse jusqu'alors jugée imprenable, et autrefois assiégée sans succès pendant plus de vingt jours par une armée et un chef fameux; qu'au milieu des torrens de feu qu'elle vomit, d'horribles cachots se soient ouverts, et que les victimes du pouvoir arbitraires aient été rendues à la lumière et à la liberté: c'est déja un de ces événemens qui étonnent, et qu'on auroit peine à croire, si l'on ne savoit pas combien les passions généreuses opèrent de prodiges.

Cependant, si l'on considéroit la journée du 14 indépendamment des causes qui la préparèrent et des effets qu'elle a produits, elle n'attesteroit que le mouvement impétueux, irrésistible, d'une indignation d'autant plus vive et plus profonde qu'elle avoit été plus long-temps concentrée.

Mais les intrépides vainqueurs de la Bastille, renversant ce principal et antique monument de la tyrannie, arrachant des tombeaux, et l'écrivain courageux qui avoit osé dire d'austères vérités, et le père et l'époux qui n'avoit pas consenti à la honte de sa fille, de son épouse, et la beauté qui avoit excité les fureurs jalouses d'une courtisane en faveur, n'étoient pas les acteurs d'une insurrection inopinée et partielle. Par leur heureuse position ils étoient l'avant-garde du peuple français, se levant majestueusement contre ses oppresseurs, recouvrant son indépendance, et arrachant à des usurpateurs l'exercice de sa souveraineté. Les moins instruits parmi les hommes du 14 juillet avoient le sentiment profond des droits imprescriptibles des *nations*, et trouvoient au fond de leurs cœurs des vérités que les hommes foibles ne trouvent que dans les

écrits des publicistes, et dont la promulgation les effraie ; ils sentoient que des millions d'hommes ne pouvoient être la propriété d'un seul, et que tout pouvoir qui n'est pas fondé sur la volonté générale est usurpation. Grand nombre d'autres, après s'être distingués par des écrits où les prétentions de la royauté et du sacerdoce étoient anéanties, où tous les abus étoient dévoilés et terrassés ; après avoir donné, par leurs sacrifices et leurs exemples, un grand essor aux idées libérales et un caractère prononcé à l'opinion publique, venoient en exécuter les immuables décrets les armes à la main. Dans leurs rangs enfin on trouvoit ces Gardes-françaises, qui, institués pour être les instrumens mercenaires et passifs d'un despote, avoient entendu le cri de la patrie, vivement senti les pulsations de la liberté, et étoient d'aussi généreux citoyens qu'ils se sont montrés depuis, dans les phalanges républicaines, de redoutables guerriers ; tous se montrèrent dignes de la grande cause qu'ils avoient embrassée. Leur courage et leur dévouement méritent d'être transmis d'âge en âge à la reconnoissance de la postérité !....

Ce ne fut pas sans choix et sans dessein que les premiers efforts du peuple se portèrent sur la Bastille ; la prise et la destruction de cet antique objet de terreur qui commandoit Paris, donna une nouvelle énergie à ses braves habitans et aux amis de la liberté accourus de diverses parties de la France, priva la cour d'un de ses moyens d'oppression, refoula sur elle et ses satellites la crainte qu'ils vouloient inspirer, donna un nouvel essor aux élans patriotiques, opéra une révolution morale dans les troupes, qui commencèrent à sentir qu'il y avoit des bornes à une obéissance aveugle quand on vouloit faire de la force publique l'instrument du crime, amena la formation rapide de cette garde nationale d'où sont

sorties des phalanges de héros, et assura l'indépendance des délibérations des vrais et fidèles représentans du peuple qui, lassés de la résistance opiniâtre des députés des deux prétendus premiers ordres, s'étoient enfin constitués en assemblée nationale, et qui, insolemment chassés du lieu de leurs séances, réfugiés sous l'humble toît d'un jeu de paume, avoient prêté le premier serment à la liberté et juré de ne point se séparer qu'ils n'eussent assuré l'indépendance du Peuple français. Tels furent les effets immédiats de la journée du 14 juillet; elle fut ultérieurement d'une fécondité incalculable en bons résultats. Par un enchaînement de faits et d'événemens elle amena celle du 10 août, qui renversa un trône sur lequel, depuis quatorze siècles, siégeoient tour-à-tour, et quelquefois ensemble, la profonde immoralité, la fainéantise, la duplicité, la cruauté, et toujours l'orgueilleux mépris des hommes; celles des 21 et 22 septembre qui virent abolir la royauté et fonder la République; celle du 21 janvier qui éclaira la juste punition d'un roi traître et pariure; celle de fructidor an 3 qui nous donna une constitution. Sans le 14 juillet et les événemens qui en ont été les suites, ce seroit en vain que depuis plus d'un siècle les préjugés les plus absurdes, les abus les plus monstrueux et les plus tyranniques auroient été attaqués, décriés, foudroyés avec les armes de la raison et du ridicule: il nous faudroit supporter, et même extérieurement respecter tout ce que la dévorante ambition, la ridicule vanité, la fraude, la superstition et la sottise avoient introduit; tout ce que la foiblesse, l'ignorance, la crédulité avoient adopté et sanctifié.

Ainsi, républicains français, au lieu de la plénitude de la souveraineté que le droit naturel vous assure, et dont votre contrat social organise l'exercice, vous auriez celle de l'esclavage et de la honte.

Ainsi, au lieu du droit que vous avez d'élire parmi vous vos législateurs temporaires, et, lorsqu'il ne tient qu'à vous de choisir annuellement les plus instruits, les plus vertueux, quand l'amour seul de votre patrie vous déterminera, quand sur-tout vous repousserez les intrigans, les émissaires de la royauté et de l'étranger, vous auriez pour législateur unique et perpétuel un homme que le hasard de la naissance vous donneroit sans que vous pussiez le révoquer, fût-il le plus injuste, le plus insensé et le plus inhumain des mortels.

Ainsi, au lieu du droit que vous avez de transmettre le pouvoir temporaire d'exécuter les lois à cinq magistrats qui sortent annuellement de vos rangs et de la magistrature, qui sont responsables et accusables, s'ils ne travaillent pas à votre bonheur, vous auriez pour seul et perpétuel dépositaire de la loi celui qui pourroit se dispenser de l'exécuter, et qui seroit inviolable.

Ainsi, au lieu des administrateurs et des juges de votre choix, placés près de vous, connoissant vos mœurs, vos besoins, vous auriez ces intendans dont le luxe insultoit à votre misère, qui ne songoient qu'à s'enrichir, et s'appliquoient, ou appliquoient aux hommes puissans les fonds destinés aux encouragemens de l'agriculture ou au soulagement de ceux qui avoient souffert: et vous iriez encore au loin acheter la justice près de ces juges héréditaires, de ces parlemens composés de nobles ignorans, dont la partialité en faveur des castes privilégiées fut toujours révoltante.....

Ainsi, au lieu d'être taxés aux contributions publiques avec égalité par des mandataires qui sont sortis de vos rangs et doivent bientôt y rentrer, qui ne pourroient vous

accabler d'impôts sans en être accablés eux-mêmes, qui gémissent lorsque la guerre et la sûreté de l'Etat commandent des sacrifices, qui vous épargnent au moins ces impôts suivis de perquisitions dans vos domiciles, et qui soupirent après le moment où ils pourront alléger un fardeau aggravé par les circonstances; vous seriez taxés, même pendant la paix, sans règle ni mesure, par un despote qui, pour sa vénerie, pour le seul plaisir de la chasse, dévoroit des sommes plus considérables que celles qui sont assignées aujourd'hui aux premières autorités de la République, qui n'étoit pas satisfait, pour l'entretien annuel de sa maison, de 25 millions, et du revenu de terres dépendantes de trente châteaux, qui en consommeroit autant pour des princes, qui accorderoit mille et mille exemptions aux prêtres et aux nobles, et prodigueroit le fruit de vos sueurs à d'insolens favoris, à des femmes déhontées.

Ainsi, quand vos personnes sont affranchies d'humiliantes corvées, et vos champs de toutes exactions vexatoires, pour ne supporter que le tribut qui en assure la garantie (tribut qu'on espère encore d'adoucir dans des momens plus heureux), vous supporteriez de plus les dîmes pour entretenir le faste scandaleux de quelques prélats et abbés de cour, et la fainéantise de soixante mille moines; les cens, les champarts, et mille autres extorsions sous des dénominations barbares, pour soutenir l'oisiveté de seigneurs qui vous jetoient dans les prisons ou dans les fers, si vous osiez tuer un des animaux malfaisans qui, avec eux, ravageoient vos moissons.

Ainsi, au lieu du droit qui se réalise tous les jours de parvenir, selon vos talens et votre mérite, à toutes les places et à tous les emplois, vous resteriez dans la nullité et l'humiliation, toujours commandés avec hauteur,

administrés avec négligence et dédain, jugés avec partialité et inhumanité par des hommes que jamais vous ne jugeriez, n'administreriez ni ne commanderiez.

Ainsi ! . . . . mais je m'arrête ! Je ne finirois pas le tableau de ces contrastes qui font si bien sentir les heureux résultats de la journée du 14 juillet à tous ceux à qui la nature marâtre n'a pas donné un cœur fait pour la servitude, à tous ceux à qui elle n'a pas refusé une étincèle du feu sacré de la liberté.

O vous qui depuis long-temps prépariez les esprits à ces sublimes élans ; vous qui sous des monarques jaloux de l'autorité absolue, et sous des prêtres intolérans et vindicatifs, avez d'abord soulevé le voile qui déroboit aux hommes les plus importantes vérités, et les avez laissé voir sous la gaze de l'apologue et de l'élégant badinage ; vous qui connoissant le goût de votre siècle les avez assaisonnées du sel de la plaisanrie et du ridicule ; vous qui plus graves et plus courageux les avez proclamées avec énergie, et avec tous les charmes de l'éloquence : quels droits n'avez-vous pas aussi à nos hommages et à notre éternelle reconnoissance !

Mais quand nous célébrons la journée qui apprit aux Français au prix de quels dangers et de quels sacrifices leurs chaînes furent brisées, n'avons-nous pas aussi des graces à rendre au génie de la liberté qui vient encore de nous préserver de celles dont nous étions sur le point d'être accablés ?

Aurions-nous jamais dû craindre de voir ainsi compromettre la sûreté de l'Etat et la gloire du nom français par des magistrats sortis du sein du peuple lui-même ? et pourquoi faut-il que des regrets viennent

se mêler aux accens de la joie, qui seuls auroient dû se faire entendre en ce jour ?

Mais généreux et magnanimes dans la fortune, nous serons grands dans les revers ; loin de désespérer du salut de la République, nous reprendrons cette attitude imposante qui assure la victoire. La nation qui se constitua en République, quand les soldats des rois coalisés étoient sur son territoire ; la nation qui porta depuis à son gré la conquête ou l'indépendance chez ses ennemis, ne peut être subjuguée par des hordes de barbares ou d'esclaves qui ne doivent pas à leur valeur des succès passagers. A des magistrats qui abusoient du dépôt des lois pour agrandir leur autorité, et que la loi, votre courage et l'opinion publique ont fait descendre de leurs chaises curules, ont succédé des magistrats dignes de la confiance du peuple ; les lois arrachées au Corps législatif sous l'empire des circonstances qu'on savoit faire naître pour confondre insensiblement en un seul tous les pouvoirs, sont ou vont être abrogées, et l'indépendance des pouvoirs constitutionnels assure leur union et leur harmonie ; la liberté de la presse, rétablie de fait, et qui bientôt le sera légalement, cause le désespoir des flatteurs, des corrupteurs et des traîtres ; la répression du brigandage intérieur est enfin assurée par une loi qui intéresse les instigateurs du crime eux-mêmes au rétablissement de l'ordre et de la tranquillité. Un emprunt qui ne pesera que sur le riche réparera des désastres et des dilapidations ; l'ordre et l'économie vont être rétablis dans les finances, et la responsabilité ne sera point un vain mot ; les vrais amis de la liberté, trop long-temps négligés ou persécutés, sont rétablis à la tête des armées ou des administrations ; l'esprit public reprend sa première énergie, les

républicains s'indignent des atteintes portées, chez nos alliés, à la considération du nom français; ils s'ébranlent, et de toute part une jeunesse bouillante d'ardeur et de courage se rassemble pour former des bataillons vengeurs.

O vous qui, sur les bords du Texel, avez vu les mânes de Barneveld se réjouir de la défaite d'un stathoudérat oppresseur; vous qui avez vu l'arbre de la liberté ombrager sur les hauteurs de Morgate les enfans de Guillaume-Tell; vous qui, au pied des Alpes et sur les rives du Tibre, nous aviez accueillis comme des libérateurs: Bataves, Helvétiens, Cisalpins, Romains, Liguriens, oui, vous reverrez encore les républicains français; mais ils auront puni les hommes indignes de ce beau nom, qui se sont glissés dans leurs rangs ou ont marché à leur suite pour vous opprimer et vous livrer à nos ennemis; oui, vous nous reverrez, mais non pour vous contraindre à respecter des maximes oligarchiques, que naguères on vouloit aussi nous faire considérer comme des perfectionnemens de notre constitution; oui, vous reverrez les véritables Français, mais comme des amis s'occupant de la réparation de vos malheurs.

Ces événemens sont une grande leçon pour l'avenir: ils nous apprennent qu'il est difficile d'aborder la coupe du pouvoir sans courir le danger d'une funeste ivresse; qu'il faut sans cesse combattre la corruption et l'ambition, et que jamais le prétexte des circonstances ne doit prévaloir sur la vérité des principes et la constitution. Mais quand tout nous présage la tranquillité intérieure, et le retour de la victoire sous nos drapeaux, nous ne devons pas contraindre l'expression de la joie qu'inspire le souvenir de la journée glorieuse que nous célébrons; et tous les amis de l'humanité, de la liberté doivent s'unir dans ce cri du sentiment: *Honneur au 14 juillet! Vive, vive à jamais la République!*

Discours prononcé par Talot.

Citoyens Représentans,

De toutes parts le royalisme publie avec une affectation perfide, qu'incessamment le Corps législatif va être remplacé par une Convention nationale, et que, nous jouant de nos sermens, nous allons changer la forme de notre gouvernement. Non, elles ne s'accompliront pas ces sinistres prédictions, et nous maintiendrons, en dépit de tous les égorgeurs royaux, et à la plus grande satisfaction des républicains, la constitution de l'an 3. . . .

L'élan sublime que vous venez de manifester dans ce moment, citoyens représentans, garantit au peuple la liberté, la constitution qu'il a voulue, qu'il a jurée, qu'il a défendue au prix des sacrifices les plus généreux. Ces sacrifices, il les fera encore pour maintenir son ouvrage et pour terrasser les féroces satellites de la coalition des rois, qui comptent bien moins sur leur nombre que sur nos divisions intérieures, pour obtenir quelques succès. . . .

Rassurez-vous, républicains, vos représentans ne trahiront ni leurs sermens, ni vos droits, ni vos espérances; nous n'avons pas arraché cette constitution à la fureur inepte des triumvirs qui la déchiroient, pour l'anéantir au moment même où nous l'avons fait triompher. . . . Cette arche sainte est et doit être le point de ralliement des patriotes; mais il faut que les républicains nous secondent de toute leur énergie, il faut que les conscrits courent aux armes, qu'ils volent augmenter le nombre des braves qui combattent avec tant de gloire aux frontières. Encore un effort, mais un effort sublime, et

bientôt, citoyens et guerriers nous bénirons la victoire, qui de nouveau viendra se ranger sous les drapeaux de la liberté. — La victoire ! . . nous eût-elle jamais abandonnés sans les trahisons, sans les dilapidations des perfides triumvirs et de leurs agens liberticides !

L'heureuse harmonie qui règne entre le Corps législatif et le Directoire régénéré ; les généraux républicains favoris de la victoire, placés à la tête de nos armées ; les emplois de l'intérieur remis à des hommes probes, instruits et patriotes ; les deniers publics administrés avec justice ; et surveillés avec sévérité ; enfin la garantie publique et sacrée des droits politiques pour tous ; plus de dilapidateurs, plus de dominateurs, plus de triumvirat ; punition exemplaire des traîtres et des voleurs ; unité d'action et de sentiment parmi les enfans de la grande famille, peuple, tel est le nouvel ordre de choses qui te promet le bonheur, la prospérité et la gloire. Si tu nous secondes de tous tes moyens, nous sortirons vainqueurs de la lutte impie des vils agens de la royauté contre les fiers enfans de la liberté ; et les conspirateurs royaux sauront enfin que les Républicains ne transigent jamais avec leurs principes et avec leurs devoirs, et qu'ils refouleront avec force dans l'ame perverse des ennemis de la patrie les craintes qu'ils s'efforcent en vain de vouloir faire passer dans la leur.

Vivent la République et la constitution de l'an 3.

Discours prononcé par Lucien Bonaparte.

Citoyens Représentans,

Je saisis avec empressement cette occasion pour émettre quelques pensées qui oppressent mon cœur.

Le 30 prairial, vous avez renversé les ennemis de la liberté, et vous avez promis au peuple français de remettre la constitution en vigueur et de l'en faire jouir : tel est le sens de toutes vos déclarations. Nous voulons sans doute tenir nos sermens ; pour les tenir, il faut nous diriger par nous-mêmes, et non point par des impressions étrangères ; pour les tenir, il faut signaler et repousser les premiers pas que l'on feroit hors de cette ligne que nous avons rétablie.

S'il existe quelques factieux qui veuillent nous faire outrepasser cette ligne pour tuer la constitution de l'an 3, nous les réprimerons : les amis de la royauté le voudroient aussi, parce qu'ils espèrent que la République périroit au milieu des convulsions de la guerre civile ; mais nous et ces trente millions de Français dont la réunion seule forme le souverain, nous ne voulons point de convulsions, point de changement de système, point d'échafauds ; nous ne voulons pas enfin, et ils ne veulent pas que l'affreux régime de 93 soit substitué au régime constitutionnel.

Le 30 prairial vous avez affranchi la constitution des liens dont elle étoit chargée ; mais souvent les suites d'une journée politique sont diverses de celles que l'on a prévues, desirées. Le 9 thermidor, fait contre la tyrannie, amena la réaction royale ; le 18 fructidor, fait contre le royalisme, amena le 22 floréal..... Pourquoi des effets aussi déplorables de causes aussi belles ?

Pourquoi ? notre triste histoire nous l'apprend : c'est que derrière les hommes généreux qui firent le 9 thermidor et le 18 fructidor, se sont pressés en foule des hommes de parti, courageux après le combat, et aussi exaltés après la victoire que pusillanimes dans le danger. Ces hommes ont dépopularisé les premiers, et se portant à tous les excès, flattant sans pudeur comme

sans mesure l'opinion dominante, ils se sont approprié le fruit de ces journées immortelles.

On a vu souvent ceux qui flattoient les tyrans flatter ensuite la multitude, pour faire oublier leur première bassesse . . . . Représentans du peuple, si votre attitude eût été seulement indécise, le mouvement du 30 prairial auroit fini peut-être comme ceux qui l'ont précédé ; mais l'expérience nous a tous instruits : aussi, dès que le torrent révolutionnaire gronde dans le lointain, nous savons qu'il faut poser la digue ; si l'on tarde, il n'est plus temps, et le torrent renverse les obstacles trop tardifs.

Mais que les amis de la République se rassurent ; nous ne nous écarterons pas de cette constitution, notre seule garantie. Cette constitution, consentie par le souverain, ne sera pas au milieu de nous toujours placée sur cette colonne comme sur le billot où l'on mutile les condamnés, où l'on immole les victimes . . . . Non, elle ne sera pas immolée ; elle ne sera pas immolée, j'en jure par tous vos sermens passés, et sur-tout par celui qui en ce moment s'échappe de vos cœurs . . . . ; elle ne sera pas immolée ; elle sera maintenue. Le Directoire exécutif régénéré est entouré de toute la force constitutionnelle, entourons-le de toute la force de l'opinion ; et réunis par un lien sacré nous sauverons la patrie de l'abyme où on l'a plongée.

Dans les premiers jours de son administration, le Directoire exécutif a trouvé tout dans le délabrement le plus complet ; il travaille encore sur des débris . . . . Sa marche semble trop lente aux yeux des amis impatiens de la République : et moi aussi je partage cette impatience, et j'en conclus que si on laissoit entrevoir la possibilité d'un changement de systême, le Directoire seroit sans force, et que nous devons aujourd'hui l'entourer de toute sa force constitutionnelle.

D'ailleurs cet équilibre des pouvoirs, voulu par la constitution, exige que le Directoire exécutif ne pèse point sur le Corps législatif comme avant le premier prairial; mais il exige aussi que le Corps législatif ne pèse point sur le Directoire, sans quoi le peuple n'auroit fait que changer de tyrans; l'effet de vos bonnes intentions seroit perdu, et l'avilissement du Directoire exécutif donneroit un aliment funeste aux factions.

Or, pour que cet équilibre soit maintenu, il ne faut pas exiger impérieusement que le Directoire chasse sur l'heure tel ou tel agent, parce qu'il aura été accusé dans tel ou tel journal. De ce que le Directoire ne veut point condamner sans entendre, de ce qu'il écoute les justifications des inculpés, il ne faut pas conclure qu'il fait comme les triumvirs: car les triumvirs condamnoient sans entendre, et ils n'écoutoient pas les justifications de ceux qui avoient été dénoncés par leurs valets.... De ce que nous avons été long-temps opprimés par la puissance exécutive, il ne faut pas que nous devenions oppresseurs; car le Peuple français, toujours opprimé par le *défaut d'équilibre constitutionnel*, ne gagnera rien à ces changemens de puissance toujours oppressive pour lui. Si le moindre mot dit à cette tribune étoit un ordre pour le Directoire et une sentence de condamnation pour l'accusé, la liberté ne seroit plus qu'un fantôme et le Directoire un mannequin; ce seroit exiger qu'il tendît lui-même le cou au lacet qui doit l'étrangler, selon une coutume asiatique et très-peu républicaine....

Représentans du peuple, entourons le nouveau Directoire de toute sa force, et serrons la constitution de tous nos bras; que le 30 prairial, fait pour elle, ne soit jamais dirigé contre elle. Que notre attitude attire la confiance, détruise les inquiétudes et porte le calme dans le sein des amis de la République et le désespoir

dans l'ame de ses ennemis, qui voudroient la voir déchirer au moment d'une guerre sanglante. Qu'ils entendent encore une fois, ces ennemis astucieux, le serment que nous renouvelons ici de défendre envers et contre tous la constitution de l'an 3.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Messidor an 7.